

BAC PRO

Maintenance des
Matériels : option A
Matériels **A**gricoles

MMAG

Statut scolaire – 2 ans

Après une seconde MMV
10 places

16 semaines de stage

Le technicien assure la maintenance des machines agricoles. Il établit le diagnostic, estime le coût de l'intervention, prévoit les moyens matériels nécessaires, et réalise la réparation. Il intervient dans l'atelier ou se déplace chez le client.

Il peut directement s'insérer dans la vie active ou poursuivre ses études en BTS Maintenance des matériels de construction et de manutention (à Vedène en Apprentissage) ou BTSA génie des équipements agricoles.

Après la troisième, pour s'inscrire
Choisir SECONDE PRO Famille MMV

LYCÉE DES MÉTIERS
Vedène - Domaine d'Eguilles

04 90 31 07 15



www.domaine-eguilles.fr